Motif de l'absence	Vous avez une ancienneté supérieure à 1 an	Vous avez une ancienneté inférieure à 1 an	
	Nombre de jours d'absence rémunérés	Nombre de jours d'absence rémunérés	Nombre de jours d'absence possible sans solde
Mariage/PACS ou remariage du salarié	5	4	1
Mariage/PACS des decendants du salarié, du conjoint*	2	1	1
Naissance ou adoption d'un enfant	3	3	0
Décès du conjoint*	5	3	2
Décès du père ou de la mère du salarié ou de son conjoint*	3	3	0
Décès d'un enfant (de moins de 25 ans ou étant lui-même parent) ou d'une personne de 25 ans à la charge effective et permanente du salarié ou de son conjoint*	7	7	0
Décès des gendres et belles-filles du salarié ou de son conjoint*	5	0	5
Décès des autres descendants et ascendants**du salarié ou de son conjoint*	2	0	2
Décès des collatéraux ( frères et sœurs uniquement)du salarié ou de son conjoint*	3	3	0
Décès des beaux frères, belles sœurs du salariés ou de son conjoint*	2	0	2
Annonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant du salariéou de son conjoint*	2	2	0
Déménagement (au plus une fois par année civile)	2	0	2

\*conjoint: conjoint, concubin ou co-signataire d'un PACS

<sup>\*\*</sup> Descendants ou ascendants: en ligne directe, c'est-à-dire, les grands-parents, petits-enfants, arrière-grandsparents, etc, Les oncles, tantes, neveux ou nièces ne sont pas concernés,